

SERVICES
TECHNIQUES

-°-°-°-

ADMINISTRATIF

-°-°-°-

ST/JZ/EL/SD

Domaine : PERMANENT / VOIRIE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE N°128/2026

Département de
SEINE-ET-MARNE

-°-°-°-

Canton de
PONTAULT-COMBAULT

-°-°-°-

Commune de
ROISSY-EN-BRIE

Objet : Réglementation de la vitesse des véhicules à 20 km/h dans le quartier des Forestières à Roissy-en-Brie, à partir du lundi 04 mai 2026.

Le Maire de la Commune de Roissy-en-Brie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2213-1 à L2213-6,

VU le nouveau Code de la Route et notamment les articles R413-1, R413-14 et R413-14-1,

CONSIDERANT que l'instauration d'une limitation de vitesse à 20km/h permettrait d'améliorer et de renforcer la sécurité des usagers et des riverains dans le quartier des Forestières,

CONSIDERANT qu'à une vitesse de 20km/h, la distance nécessaire pour freiner d'un véhicule est deux fois plus courte que celle à 50km/h.

A R R E T E

Article 1 : La limitation de vitesse sera fixée à 20 km/h dans le quartier des Forestières, à partir du lundi 04 mai 2026.

Article 2 : Une signalétique réglementaire de type B14 et B33 sera implantée sur la zone susmentionnée à partir du lundi 04 mai 2026.

Article 3 : La mise en place, la maintenance et la signalétique réglementaire seront assurées par les services municipaux de la ville de Roissy-en-Brie.

Article 4 : Tout contrevenant à ce présent arrêté fera l'objet de poursuites et pourra être verbalisé.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

Article 6 : MM. et Mme - Le Maire de Roissy-en-Brie,
- Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- Le Chef de Service de la Police Municipale de Roissy-en-Brie,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne d'assurer l'exécution du présent arrêté.

**Pour le Maire,
Le 1er Adjoint délégué en charge de l'Aménagement durable,
de la Transition écologique, des
Travaux et de la commande publique
Jonathan ZERDOUN**